

**ARRETE MUNICIPAL N°224/2022**  
**portant réglementation temporaire de la circulation et le**  
**stationnement**  
**1 et 5 rue de l'Eglise**

7/211.2 – TL/AL

**Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment les dispositions des articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière ;

**VU** le code pénal, notamment son article R610-5 ;

**VU** le code de procédure pénale et notamment les articles 16, 17, 20 et 21 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour le branchement d'eau potable neuf au 1 rue de l'Eglise et le renouvellement du branchement au 5 rue de l'Eglise, de réglementer la circulation et le stationnement, et ce pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Du 28 août 2022 et jusqu'au 18 septembre 2022, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de l'Eglise, du n°1 au n°5, de la manière suivante :

- La rue sera coupée à la circulation en journée et dans les deux sens (sauf pour les riverains) ;
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit au droit du chantier ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux roues, est interdit ;

**ARTICLE 2**

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation et à la pré signalisation qui seront mises en places.

La signalisation du chantier et de ses accès est à la diligence de CAEA représenté par M. Pascal BIAVA qui en est responsable.

La zone des travaux devra être balisée afin d'être visible, de jour comme de nuit, par tous les usagers.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- CAEA 14 rue des Casernes 68130 Altkirch
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigade verte
- M. le Commandant du centre de secours de Saint-Louis
- Centre routier de Bartenheim
- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie



Fait à Bartenheim, 25 août 2022

Le Maire,  
Bernard KANNENGIESER

Publié le **25 AOUT 2022**

